

Conseil métropolitain du 28 juin 2021

La Métropole Européenne de Lille s'oriente vers la mise en place d'une Police Métropolitaine des Transports et de l'Environnement

Pour répondre aux enjeux de sécurité sur le territoire métropolitain, le programme du mandat engagé prévoit la création d'une Police Métropolitaine des Transports et de l'Environnement. Sa création nécessite une approche globale concertée impliquant le recours à un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la Métropole Européenne de Lille dans la définition de ses modalités et conditions de mise en œuvre ainsi que la mise en place d'une gouvernance dédiée.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se déroulera sur l'année 2022, après consultation à compter de fin d'année 2021, pour une durée prévisionnelle de 6 mois qui permettra de mener les études nécessaires à la prise de décision de la MEL et au lancement du projet.

L'AMO désignée sera guidée par un comité de pilotage dédié qui s'appuiera lui-même sur un comité technique et trois groupes de travail thématiques (transports, environnement et fonctions support dont notamment ressources humaines, finances, juridique, immobilier et mobilier). Elle devra notamment permettre :

- d'appréhender et diagnostiquer le contexte actuel en matière de sécurisation dans les domaines des transports et de l'environnement
- de partager son expertise sur le sujet et dresser un tableau des principales réalisations menées ou à venir
- d'étudier les conditions de faisabilité réglementaires, financières et techniques en lien avec les services de la MEL
- d'éclairer la MEL sur les financements possibles
- de définir les options stratégiques en fonction des besoins identifiés
- de présenter les différents scénarios possibles en termes de périmètres, de planification, d'effectifs, de coûts et d'organisation générale du dispositif
- de fournir à chaque étape, les livrables à destination du comité de pilotage.

« Les enjeux de sécurité restent omniprésents dans les préoccupations des métropolitains. Ils sont au cœur du vivre ensemble, et constituent une attente forte des citoyens. Le domaine des transports n'échappe pas à cette réalité. Si de nombreux acteurs interviennent déjà dans les transports de la MEL, il apparaît nécessaire de renforcer le niveau de sécurité de notre réseau, tant dans la dimension de proximité que dans la réactivité des équipes. C'est en ce sens que nous entamons aujourd'hui les démarches nécessaires à la mise en place d'une Police Métropolitaine des Transports et de l'Environnement. » souligne Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](https://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledelille

Contacts presse :

Yohan ENGEL

Conseiller Communication du Président

Responsable du service de presse

yengel@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 21 23

+33 (0)6 82 13 57 26

Agathe LAVALEE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17